



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24.08.2010 L'an deux mille dix et le trente août à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents :

Date d'affichage Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, M. KOWALCZYK, Mme BONNE, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 10/95

Absents : Mr BOUDES (excusé), Mr RASKOPF, Mmes BORIES, CHAILLET (excusées), Mr GALINIÉ (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU

Secrétaire : Monsieur Julien LE ROCH

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**CREATION D'UN
POSTE DE CHARGE
DE
COMMUNICATION
CONTRACTUEL**

Suite à la mutation dans une autre collectivité de l'agent chargé de la communication de notre commune, la vacance de poste a été publiée à laquelle ont répondu de nombreux candidats.

Il se trouve que la personne répondant le mieux au profil de poste n'est pas titulaire d'un concours de la fonction publique mais requiert les qualifications nécessaires pour occuper ce poste : formation en communication des collectivités locales et expériences dans une commune.

Il est donc proposé la création d'un poste chargé de communication contractuel à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 450 (échelle indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux).

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE la création, à compter du 1^{er} Septembre 2010, d'un poste de chargé de communication contractuel rémunéré sur la base de l'indice brut 450 (échelle indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux).

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 10 mars 2011
Jacques LASSERRE
Maire,